



COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS  
Parc Naturel Régional du Queyras  
République Française

**AVIS DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**UNE REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA  
Vendredi 23 février 2024 A 18 H à la salle des Fêtes d'Abriès**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du compte-rendu de séance du 23 janvier 2024.
3. Délibération approuvant le Règlement du service de l'Eau (modification du règlement approuvé le 23-11-2023).
4. Vote des subventions allouées au titre de l'année 2024.
5. Délibération autorisant l'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget 2024.
6. Modification du tableau des emplois / Création de postes sur les grades d'avancement.
7. Délibération autorisant le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de la REGION et du Département 05 pour la réfection de la toiture d'un bâtiment communal.
8. Questions diverses :
  - 8.1. Retour des représentants de la Commune auprès des diverses instances intercommunales (Communauté de Communes, Syndicat Mixte des Stations du Queyras, etc ...).
  - 8.2. Compte rendu de la réunion de travail pour le développement du BIKE PARK d'Abriès.

A Abriès-Ristolas, le 16/02/2024, pour affichage,  
Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT